



Solidarité Saint-Henri

Mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec

Montréal, 29 janvier 2016

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Introduction

Les membres de Solidarité Saint-Henri remercient d'avance la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire pour l'attention que vous porterez aux éléments présentés dans ce document. Avant de présenter nos recommandations, nous souhaitons présenter notre quartier et nos actions.

Saint-Henri : Un quartier défavorisé en pleine transformation

Saint-Henri se situe à l'ouest du Centre-Ville de Montréal, dans l'ombre de l'échangeur Turcot et entre l'autoroute Ville-Marie et le canal Lachine. Notre quartier compte quelque 16,000 habitants, une population en croissance depuis 2001. Selon le recensement de 2011, 34 % de la population doit vivre avec un faible revenu (comparativement à 24,5% de la population de Montréal et 16,7% de la population du Québec). Ce chiffre augmente de façon significative dans le secteur ouest du quartier, et nous observons également une augmentation des autres indicateurs de défavorisation sociale, tels que le nombre de personnes vivant seules, le taux de familles monoparentales, la concentration des résidentes non permanentes et le mauvais état des logements. Depuis plusieurs années, le phénomène de la gentrification transforme de plus en plus rapidement le quartier.

Solidarité Saint-Henri, table de quartier communautaire

Solidarité St-Henri est une table de concertation communautaire qui vise l'amélioration des conditions de vie de la communauté de St-Henri. Nous sommes une des 30 tables de quartier de la ville de Montréal, et nous regroupons une vingtaine d'organismes communautaires et d'institutions actives dans le quartier. Depuis 1987, nous luttons contre la pauvreté, nous concertons nos membres, nous mobilisons notre milieu et nous soutenons des actions collectives. Pour ce faire, nous utilisons une approche démocratique et inclusive, concertée et solidaire, critique et mobilisatrice visant le changement et la transformation sociale. Solidarité Saint-Henri poursuit des actions collectives sur plusieurs enjeux touchant la lutte à la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des résidentes de notre territoire.

Pour guider notre travail contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Solidarité Saint-Henri a développé des principes fondamentaux, qui incluent les considérants suivants :

- Que les droits et libertés de la personne sont indissociables et inviolables;
- Que la qualité de vie des citoyennes est affectée par des systèmes injustes occasionnant des manquements graves à la solidarité et des précarités qui s'accumulent jusqu'à des inégalités répétées;

- Qu'il est universellement reconnu que la pauvreté empêche la réalisation des droits et affecte de façon majeure la santé, le bien-être des populations et leur qualité de vie;
- Qu'il en va de la responsabilité de l'État d'éliminer les situations injustes et discriminatoires qui condamnent les personnes à l'exclusion sociale;
- Qu'il est aussi de la responsabilité de toute la société de s'unir pour rétablir la solidarité et pour développer leur communauté de façon durable;
- Que les citoyennes sont les premières à être consultées et agir pour transformer leur situation et celles de leurs proches;
- Que chaque personne doit pouvoir accéder équitablement à des ressources adaptées lui permettant d'améliorer sa qualité de vie et celle de sa communauté.

Des politiques sociales fortes : une condition indispensable à une société sans pauvreté

Selon les membres de Solidarité Saint-Henri, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion implique nécessairement des interventions de l'État pour redistribuer de la richesse. C'est le rôle d'un gouvernement de mettre en place des mécanismes qui assurent que nous pouvons toutes avoir accès aux ressources pour combler nos besoins de base et pour améliorer notre qualité de vie.

Votre document de consultation (en page 12) note que les inégalités de revenu au Québec sont légèrement en hausse, mais notre société réussit à éviter une augmentation du taux de faible revenu de l'ensemble des personnes grâce à nos politiques publiques. Cependant, le gouvernement actuel impose les coupures importantes et les restructurations massives dans les programmes sociaux. Selon nous, ces « mesures d'austérité » risquent d'appauvrir notre société et d'avoir des impacts majeurs sur les conditions de vie de nous toutes, surtout les personnes vivantes à faible revenu. Il est impossible pour les acteurs de la société civile, tels que les organismes communautaires, les entreprises privées et les bénévoles, de combler les besoins qui seront créés par ces mesures.

Nous avons plusieurs idées pour contribuer au troisième plan d'action gouvernemental, et plusieurs pratiques innovantes que nous aimerions partager avec vous. Malheureusement, nous savons pertinemment que tous nos efforts ne pourrons jamais substituer aux programmes sociaux. Pour cette raison, les membres de SSH ont décidé de formuler nos recommandations en lien avec la bonification des investissements publics dans l'éducation, la santé, l'assurance sociale et d'autres programmes.

Nous voulons ainsi proposer une alternative à « l'austérité », une autre vision pour la société québécoise qui implique un fort rôle financier et administratif du gouvernement dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.



Nous recommandons, d'abord et avant tout :

- **que le gouvernement du Québec renonce aux mesures d'austérité et accroisse l'investissement public dans les programmes sociaux visant une meilleure redistribution de la richesse et l'égalité des chances pour toutes les résidentes du Québec.**

En ce sens, nous recommandons :

- **l'application des alternatives fiscales et des économies potentielles proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dans leur document « Finances publiques : d'autres choix sont possibles! », disponible à l'adresse internet suivante : nonauxhausses.org/10-millards.**

Pour éliminer la pauvreté, nous devons renforcer les programmes sociaux afin d'assurer que tous les membres de notre société ont :

- assez d'argent;
- un chez-soi;
- assez à manger;
- une bonne santé;
- une éducation gratuite;
- des lieux d'appartenance et
- la possibilité de vivre sans exclusion systémique.

Assez d'argent

Pour les personnes qui vivent des situations qui les empêchent de gagner un revenu adéquat, le gouvernement du Québec a un rôle important à jouer afin d'assurer qu'elles ont accès aux ressources financières pour subvenir à leurs besoins de base. Actuellement, le gouvernement fait le contraire : le projet de Loi 70, déposé en même temps que l'annonce de la consultation sur le 3e plan d'action gouvernemental, contient des mesures qui ne sont pas de nature à soutenir adéquatement les personnes en situation de pauvreté. Le programme Objectif emploi introduit l'obligation de participation aux mesures d'aide à l'emploi, sous peine de pénalités financières, plutôt que de respecter le droit à un travail librement consenti.



Nous recommandons :

- **l'augmentation du financement pour le programme d'aide social afin d'offrir un soutien financier qui couvre les besoins de base des prestataires et respecte les droits humains fondamentaux.**
- **le développement, avec l'aide des acteurs concernés, d'un programme de revenu garanti au moins égal à la mesure du panier de consommation.**

Un chez-soi

Au Québec, 23% des ménages sont obligés de payer plus que 30% de leur revenu pour se loger. En chiffres absolus, ceci représente 785 755 ménages. Ce chiffre est encore plus haut dans notre

quartier – 39%, ou 4013 ménages. Dans certains quartiers, comme la nôtre, la gentrification contribue à une augmentation rapide des loyers. La construction des logements sociaux avec des loyers subventionnés est une solution qui a fait ces preuves – il s’agit d’un moyen efficace qui agit directement sur la pauvreté en réduisant le fardeau des dépenses pour se loger.

Cependant, l’année passée, le gouvernement de Québec a réduit le nombre d’unités de logements sociaux pouvant être construits dans le cadre du programme AccèsLogis par 50%, passant de 3000 à 1500 par année pour tout le Québec. Au lieu d’investir dans la construction des logements sociaux, le gouvernement privilégie les suppléments de loyer, une approche qui nous coûtera de plus en plus cher chaque année avec l’augmentation des loyers privés et qui ne contribue en rien au maintien et au développement du parc de logement locatif.



Nous recommandons :

- **la construction de 50000 nouveaux logements sociaux dans les prochains 5 ans, dont la moitié en HLM (habitations à loyer modiques) en collaboration avec les Offices municipaux d’habitation;**
- **que 4000 de ces nouveaux logements soient construits dans les quartiers de l’arrondissement Le Sud-Ouest de Montréal;**
- **que le gouvernement du Québec collabore avec la ville de Montréal pour permettre un plus grand investissement dans l’achat et la mise en réserve des terrains pour la construction de logements sociaux;**
- **la mise en place d’un contrôle obligatoire et universel des loyers, et des mesures pour améliorer l’accès à la justice à la Régie du logement.**

Assez à manger

Depuis maintenant plusieurs années, la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP) s’intéresse à divers enjeux alimentaires de la région, notamment l’accès aux aliments dans une perspective de réduire des inégalités sociales de la santé. La DRSP reconnaît également que c’est les acteurs du milieu – les organismes communautaires, les commerces, les résidentes et les acteurs institutionnels et municipaux – qui sont les mieux placés pour identifier les solutions innovantes et améliorer l’accès aux aliments santé.



Nous recommandons :

- **l’augmentation des investissements publics dans les initiatives locales qui visent l’amélioration de l’accessibilité physique et économique des aliments santé dans les quartiers défavorisés;**
- **la modification de la Loi sur l’aménagement urbain (LAU) permettant la création d’un zonage communautaire dans l’objectif de contrôler les loyers des espaces commerciaux pour les organismes sans but lucratif offrant des services de proximité (exemple, les épiceries communautaires, les friperies, etc.).**

Une bonne santé

Notre système de santé gratuit et universel est un acquis social essentiel qui contribue à la qualité de vie de toutes et qui offre aux plus démunies l'égalité d'accès au soin. L'orientation actuelle du gouvernement, qui réorganise le réseau de la santé, tout en réduisant les budgets, fait craindre que le Québec prenne la voix vers un système de santé à deux vitesses. Déjà, la normalisation des frais accessoires en santé nous amène à prendre des pas de plus vers la privatisation.



Nous recommandons :

- **l'abolition de tous les frais facturés qui compromettent la couverture complète aux soins de santé;**
- **des mesures nécessaires pour permettre à toutes d'avoir accès à un médecin de famille dans un délai raisonnable et dans une clinique à proximité de chez elles.**

Une éducation gratuite

Alors que le taux de décrochage scolaire est alarmant, surtout à Saint-Henri (52% à l'École secondaire St-Henri et 48% à l'École secondaire James Lyng en 2011), et que les besoins dans nos écoles sont criants, le gouvernement vient de couper plus que 350 millions aux écoles publiques. Ces compressions, ajoutées à celles des commissions scolaires, se traduisent déjà par des coupures de services, d'accès aux professionnels, d'activité parascolaire, sans compter l'augmentation prévue du ratio élève/professeur. En même temps, le soutien financier public aux écoles privées demeure intact.



Nous recommandons :

- **un rehaussement massif du financement dans l'éducation publique;**
- **Le réinvestissement des enveloppes jusqu'ici investit dans les partenariats publics-philanthropiques privés (PPP) dans nos écoles et nos organismes communautaires;**
- **la gratuité scolaire à tous les niveaux et pour toutes les résidentes du Québec, quel que soit leur origine nationale/provinciale ou leur statut de citoyenneté.**

Les centres d'éducation populaire

Les six centres d'éducation populaire de Montréal (CEP) sont présentement menacés de fermeture à cause du refus du gouvernement de leur accorder un financement jusque là assumé par la Commission scolaire de Montréal. Ces centres sont des milieux de vie essentiels dans nos quartiers, et leur fermeture entraînerait des coûts sociaux importants.



Nous recommandons :

- **que le gouvernement conserve la propriété publique de ces bâtiments, finance les coûts d'opération et de rénovation des bâtiments, et accorde aux centres un financement qui leur permet d'accomplir leur mission.**

Les centres de la petite enfance

Plusieurs études ont démontré les effets positifs des centres de la petite enfance (CPE) sur le développement des enfants et la réussite scolaire, un effet encore plus important pour les

enfants des familles en situation de pauvreté. Autre effet positif, la fréquentation d'un service de garde à contribution réduite a favorisé l'emploi de 70 000 mères de famille.

Malheureusement, le gouvernement a décidé de privilégier la consolidation des garderies privées. Entre 1998 et 2014, les CPE ont vu leur part diminuer de 50% à 31% par rapport aux autres types de services de garde. De plus, dans les deux dernières années, l'actuel gouvernement a imposé des compressions de près de 300 millions dans le réseau tout en augmentant les tarifs des services de garde.



Nous recommandons :

- **que le gouvernement annule les compressions prévues dans les CPE et réinvestisse afin de pouvoir poursuivre le développement de nouvelles installations en CPE, en priorité dans milieux défavorisés.**

Les lieux d'appartenance

Des Québécoises dans tous les coins du pays travaillent ensemble depuis des décennies à créer des organismes communautaires pour répondre à leurs besoins, pour se prendre en main et pour participer pleinement au développement de leurs communautés. Les organismes communautaires sont des instances par et pour la communauté qui agissent afin que leurs membres puissent s'exprimer, comprendre, participer, choisir et agir sur les enjeux qui les touchent.

Dans le Sud-Ouest de Montréal, les organismes se sont regroupés ensemble avec leurs partenaires institutionnelles et municipales pour créer des tables de quartier avec des approches territoriales intégrées. Cette innovation sociale, née d'un milieu communautaire fort et mobilisé, existe depuis plus que 30 ans et a été instaurée dans tous les quartiers de Montréal. Les tables de quartier autonomes permettent un plus grand niveau d'empowerment des acteurs locaux. Ensemble, nous convenons de nos priorités d'intervention, selon nos spécificités et à l'abri de l'influence « top-down », dans un esprit de solidarité et de partenariat.



Nous recommandons :

- **l'augmentation du financement récurant à la mission pour les organismes communautaires. Spécifiquement, nous demandons que le gouvernement comble le manque de ressources dans le milieu communautaire en octroyant annuellement 225 millions \$ supplémentaires aux organismes;**
- **l'appui aux stratégies territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que le soutien à la mobilisation des communautés locales en milieu urbain;**
- **parce qu'elles sont des intervenantes privilégiées dans la lutte contre la pauvreté au plan local, le gouvernement doit reconnaître le travail, l'expertise et le modèle des Tables de quartier, de même que l'autonomie des tables locales à définir leurs priorités sans une influence induite des instances gouvernementales**

La possibilité de vivre sans exclusion systémique _____

Selon nos principes fondamentaux, Solidarité Saint-Henri reconnaît que la qualité de vie des personnes est affectée par des systèmes injustes occasionnant des manquements graves à la solidarité et des précarités qui s'accumulent jusqu'à des inégalités répétées. Le dernier recensement témoigne de cette injustice – les personnes immigrantes, les personnes racialisées, les citoyennes des Premières Nations et d'autres groupes sont plus susceptibles à vivre avec un faible revenu que l'ensemble de la population.



Nous recommandons :

- **un plus grand soutien aux programmes et aux initiatives qui visent l'inclusion et l'empowerment des citoyennes des Premières nations, des Inuits, des immigrantes, des personnes racialisées, des femmes, des personnes avec des handicaps physiques et d'autres groupes qui vivent de l'exclusion systémique.**

Conclusion : Vers une plus grande cohérence des actions _____

Nous saluons la priorité que le gouvernement du Québec souhaite faire de la cohérence des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ceci dit, nous sommes fortement convaincues que toutes les mesures proposées pour assurer une telle cohérence seront inutiles si le gouvernement actuel continue les coupures aux programmes sociaux. Un fort investissement public dans les programmes permettant une meilleure distribution de la richesse et l'égalité des chances pour chacune est la première condition nécessaire à la lutte collective contre la pauvreté et l'exclusion.



Recommandations de Solidarité Saint-Henri _____

Nous recommandons :

- **que le gouvernement du Québec renonce aux mesures d'austérité et accroisse l'investissement public dans les programmes sociaux visant une meilleure redistribution de la richesse et l'égalité des chances pour toutes les résidentes du Québec;**
- **l'application des alternatives fiscales et des économies potentielles proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dans leur document « Finances publiques : d'autres choix sont possibles! », disponible à l'adresse internet suivante : nonauxhausse.org/10-millards;**

- l'augmentation du financement pour le programme d'aide social afin d'offrir un soutien financier qui couvre les besoins de base des prestataires et respecte les droits humains fondamentaux;
- le développement, avec l'aide des acteurs concernés, d'un programme de revenu garanti au moins égal à la mesure du panier de consommation;
- la construction de 50000 nouveaux logements sociaux dans les prochains 5 ans, dont la moitié en HLM (habitations à loyer modiques) en collaboration avec les Offices municipaux d'habitation;
- que 4000 de ces nouveaux logements soient construits dans les quartiers de l'arrondissement Le Sud-Ouest de Montréal;
- que le gouvernement du Québec collabore avec la ville de Montréal pour permettre un plus grand investissement dans l'achat et la mise en réserve des terrains pour la construction de logements sociaux;
- la mise en place d'un contrôle obligatoire et universel des loyers, et des mesures pour améliorer l'accès à la justice à la Régie du logement;
- l'augmentation des investissements publics dans les initiatives locales qui visent l'amélioration de l'accessibilité physique et économique des aliments santé dans les quartiers défavorisés;
- la modification de la Loi sur l'aménagement urbain (LAU) permettant la création d'un zonage communautaire dans l'objectif de contrôler les loyers des espaces commerciaux pour les organismes sans but lucratif offrant des services de proximité (exemple, les épiceries communautaires, les friperies, etc.);
- l'abolition de tous les frais facturés qui compromettent la couverture complète aux soins de santé;
- des mesures nécessaires pour permettre à toutes d'avoir accès à un médecin de famille dans un délai raisonnable et dans une clinique à proximité de chez elles;
- un rehaussement massif du financement dans l'éducation publique;
- Le réinvestissement des enveloppes jusqu'ici investit dans les partenariats publics-philanthropiques privés (PPP) dans nos écoles et nos organismes communautaires;
- la gratuité scolaire à tous les niveaux et pour toutes les résidentes du Québec, quel que soit leur origine nationale/provinciale ou leur statut de citoyenneté;

- que le gouvernement conserve la propriété publique des centres d'éducation populaire, finance les coûts d'opération et de rénovation des bâtiments, et accorde aux centres un financement qui leur permet d'accomplir leur mission;
- que le gouvernement annule les compressions prévues dans les CPE et réinvestisse afin de pouvoir poursuivre le développement de nouvelles installations en CPE, en priorité dans milieux défavorisés;
- l'augmentation du financement récurant à la mission pour les organismes communautaires. Spécifiquement, nous demandons que le gouvernement comble le manque de ressources dans le milieu communautaire en octroyant annuellement 225 millions \$ supplémentaires aux organismes;
- l'appui aux stratégies territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que le soutien à la mobilisation des communautés locales en milieu urbain;
- parce qu'elles sont des intervenantes privilégiées dans la lutte contre la pauvreté au plan local, le gouvernement doit reconnaître le travail, l'expertise et le modèle des Tables de quartier, de même que l'autonomie des tables locales à définir leurs priorités sans une influence indue des instances gouvernementales et
- un plus grand soutien aux programmes et aux initiatives qui visent l'inclusion et l'empowerment des citoyennes des Premières nations, des Inuits, des immigrantes, des personnes racialisées, des femmes, des personnes avec des handicaps physiques et d'autres groupes qui vivent de l'exclusion systémique.